

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 NOVEMBRE 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

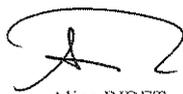
OBJET

**Modification n° 2 du
plan de sauvegarde et de
mise en valeur**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 novembre 2012
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 28 novembre 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 novembre 2012

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille douze, le 15 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 novembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON*, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU*, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Madame GENDRON (sauf pour le dossier 12 F 00, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012, le compte rendu des actes administratifs)

*Monsieur ROUSSEAU (sauf pour le dossier 12 F 00, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 12 F 01-02-03-04-05)

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame HAÏAT
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Monsieur FAVREAU à Madame USQUIN
*Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de séance :

Madame NICOT

N° DE DOSSIER : 12 F 03

OBJET : MODIFICATION N° 2 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du centre historique de Saint-Germain-en-Laye a été approuvé le 3 mars 1988.

Sa révision totale est en cours depuis 2009. Elle nécessite une étude minutieuse et longue sur chaque parcelle et chaque bâtiment.

En 2010, le législateur a créé une « *procédure de modification des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur* » afin de répondre plus rapidement à des demandes ponctuelles et précises au cœur des périmètres sauvegardés.

En juillet 2012, cette procédure a été mise en œuvre à Saint-Germain-en-Laye pour l'ancien immeuble de la Banque de France sis rue de la République.

Aujourd'hui, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) a fait connaître à la Ville son intention de céder l'immeuble qu'elle occupe actuellement au 10 bis rue des Joueries et cadastré AI 934.

Ce bâtiment ne comporte aucun élément patrimonial ou architectural qui justifie son classement en immeuble à conserver.

Sa vente prochaine est l'occasion de revoir le règlement attaché à cette parcelle afin d'augmenter les droits à construire et de réaligner le front bâti de la rue des Joueries. Ces modifications permettront l'arrivée d'un programme hôtelier en centre-ville et le développement des activités de service au sein du secteur sauvegardé.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter Monsieur le Préfet des Yvelines en vue d'engager la procédure de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Saint-Germain-en-Laye sur la parcelle AI 934.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

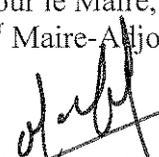
Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

SOLLICITE Monsieur le Préfet des Yvelines en vue d'engager la procédure de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Saint-Germain-en-Laye sur la parcelle AI 934.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines